

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXV

DIES ACADEMICUS 1989

21 octobre 1989



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1989

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXV

DIES ACADEMICUS 1989

21 octobre 1989



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1989

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Robert Huguenin, président du Sénat	5547 5
Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	5548 9
Discours de M. Michel Cambrosio, représentant de la Fédé- ration des associations d'étudiants (FAE)	5549 17
Discours de M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université	5550 23
Exposé du professeur Bernard Hauck, vice-recteur de l'Uni- versité	5551 27
Collation des doctorats honoris causa :	
M. Fritz Gygi, présenté par M. Jean-François Poudret, doyen de la Faculté de droit	5552 33
M. Igor David, présenté par M. Pierre Hainard, doyen de la Faculté des sciences	5553 35
Paroles de remerciement de M. Igor Dawid	5554 37
Prix de l'Université distribués lors du Dies academicus	39
Prix distribués lors des séances des Facultés et Ecoles	41

DISCOURS DE M. ROBERT HUGUENIN,
PRÉSIDENT DU SÉNAT

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Sénat de l'Université de Lausanne, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à sa séance traditionnelle du Dies Academicus, marquant le début de l'année académique. Je vous remercie de l'intérêt que vous avez témoigné envers notre Université en acceptant notre invitation à participer à cette cérémonie, manifestation de la volonté de l'Université à cultiver les liens qui l'unissent au pays tout entier.

Il est évidemment risqué d'extrapoler à partir de deux situations, mais il apparaît que le Dies Academicus 1989 tend à confirmer un léger changement inauguré l'an passé dans le rituel de cette journée. Pour la deuxième fois, en effet, le Rectorat a choisi de s'adresser à nous par la voix de deux de ses membres: le discours traditionnel de Monsieur le Recteur, qui dans le passé exposait à l'assemblée quelques-uns des problèmes majeurs auxquels est confrontée l'Université, est remplacé par une allocution plus brève, alors qu'un des vice-recteurs, aujourd'hui Monsieur le Professeur Hauck, nous entretiendra d'un sujet lié à sa spécialité; les astronomes ont la chance d'avoir le plus merveilleux laboratoire: le ciel. Je me permets d'interpréter ce changement comme l'expression de la volonté d'ouvrir les portes de notre maison, dans la voie suivie par le Rectorat actuel au cours de ses deux premières années de fonction, ce dont nous lui sommes reconnaissants. L'Université doit bien sûr faire part de ses préoccupations, de ses objectifs, des défis auxquels elle doit faire face, mais il est bon, d'autre part, qu'elle montre par exemple comment ses membres appréhendent les phénomènes que la curiosité associée à notre nature d'êtres humains nous fait découvrir.

L'Université profiterait par ailleurs d'être plus largement présente dans la discussion des problèmes qui agitent notre société et *on s'étonne souvent de sa discrétion à s'engager, alors qu'elle est précisément au service de la société.* Et c'est éminemment pour le bénéfice de la collectivité qu'elle doit développer et transmettre la connaissance en formant les hommes et les femmes qui doivent imaginer et construire l'avenir. Sa timidité à l'égard des problèmes brûlants du moment a pourtant des excuses et les exemples abondent qui montrent combien il est impératif de dépasser ce qu'il y a d'émotionnel dans le présent et l'avenir immédiat, qui montrent combien la recherche de la vérité est une entreprise de longue haleine, de patience, de labeur, parsemée bien sûr d'imagination et si possible de génie. Mais qui s'accommode mal d'un manque de sérénité. Bien que l'Université demande des efforts matériels de plus en plus grands à la collectivité pour remplir sa mission, il serait faux qu'elle cède à la tentation d'utiliser tel ou tel succès fracassant pour justifier son action.

En effet, la mode n'est pas son affaire et je citerai deux exemples tirés de mon domaine, la physique de la matière condensée — ceci afin de ne pas entrer en conflit inutile avec des collègues d'autres disciplines — exemples qui montrent quels malentendus la précipitation peut engendrer. Quand, il y a maintenant trois ans, on découvrit des substances isolantes qui devenaient supraconductrices à des températures relativement élevées, et donc permettraient d'économiser un peu de l'énergie dont notre société est grande dévoreuse, les physiciens ont fait part aux médias d'un certain nombre de rêves : on allait pouvoir construire des lignes électriques et des machines si économiques que le problème de l'énergie serait, pour un temps, résolu. Aujourd'hui les plus optimistes s'accordent à dire qu'il faudra œuvrer à comprendre, pendant de nombreuses années encore, avant d'imaginer un quelconque bénéfice pour la société. Et, raisonnablement, le calme est donc revenu, un phénomène en soi considérable et fascinant a été découvert et est étudié avec soin, comme beaucoup d'autres phénomènes.

Un événement plus grave et qui laisse une gêne durable parmi la communauté scientifique, s'est produit il y a moins d'un an,

lorsque des résultats mal contrôlés relatifs à une fusion nucléaire possible et libératrice d'énergie, ont été communiqués, à la presse d'abord, puis aux revues scientifiques. La communauté a réagi, l'erreur a été démontrée, mais il est troublant qu'un apparent succès puisse être proclamé et propagé avec tant de conviction; il n'est guère admissible que l'échec n'ait pas encore été largement et publiquement annoncé.

Il est évident qu'on ne peut tolérer le simple transfert des objectifs traditionnels de la science, qui cherche à découvrir et à expliquer, vers une approche immédiatement utilitaire, dispensatrice de bienfaits dont pourrait peut-être profiter la collectivité. Ou aussi, une approche guidée par la mode, qui conduit invariablement au nivellement alors que les progrès décisifs ont toujours été le fait de personnalités et d'individualités. Il n'est ni évident, ni facile d'inventer les mesures propres à favoriser l'individualisme et la créativité; c'est néanmoins ce que doit faire impérativement l'Université. Ceci est d'autant plus difficile qu'elle est constituée d'un plus grand nombre de serviteurs, qui ont appris l'attrait des honneurs, qui ont appris à supputer les moyens matériels qui pourraient leur être accordés, à eux-mêmes et à leurs collaborateurs, qui ont vécu la pression de décompte des publications, toutes choses qui tendent à reléguer au second plan l'honnêteté, la patience et la solitude aussi, de la démarche scientifique.

Un autre corollaire des coûts élevés de la recherche et, dans une moindre mesure, de l'enseignement, est l'asservissement possible des instituts et des chercheurs à la bureaucratie. Il n'est que de peser la quantité hebdomadaire des papiers et des formules à remplir qui parviennent sur la table de travail de chacun pour s'aviser de la réalité du danger. Il semble que ce soit une fatalité que de plus grands besoins demandent plus de contrôle, donc plus d'administration. Mais doit-on vraiment continuer à obéir au premier principe de la bureaucratie qui exige une augmentation continue des tâches et des personnes, jusqu'à l'effondrement de l'institution — quelle qu'elle soit — dès qu'elle ne compte plus guère que des administrateurs? Nous sommes heureusement loin de cet état, mais il est bon cependant d'en avoir conscience. Et

certains de nos administrateurs ont, je crois, bien compris le processus, eux qui individuellement écoutent et entendent nos problèmes pour nous aider à les résoudre. Ils seront d'accord que l'Université doit être, au moins légèrement, sous-administrée.

Je me plais à relever qu'au cours de l'année académique écoulée, le Rectorat a soumis au Sénat un ensemble de réflexions sur des problèmes tels que ceux que je viens brièvement d'évoquer, relations entre l'Université et l'extérieur, qualité de la recherche et de l'enseignement, gestion de l'Université, et je forme des vœux pour que nous continuions à chercher des solutions ensemble. Et avec l'aide de tous ceux qui s'intéressent à la vie et à l'avenir de l'institution, c'est-à-dire à vous tous, Mesdames et Messieurs qui nous faites l'honneur de votre présence.

DISCOURS DE M. PIERRE CEVEY,
CONSEILLER D'ETAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Les périodes préélectorales sont souvent, dans nos sociétés, l'occasion de redéfinir la notion de pouvoir. Le candidat qui brigue un mandat explique l'usage qu'il entend faire de l'autorité qui lui sera conférée, soucieux de montrer qu'il est un homme de gouvernement et se propose de le prouver, ou qu'au contraire il est pleinement conscient des limites qui modéreront sa soif de commandement et l'empêcheront d'abuser de la confiance que lui témoignent ses électeurs. De telles prises de position sont parfois sujettes à caution, étant inspirées par le désir de gagner des voix tout autant que par un intérêt réel pour le fonctionnement de la machine politique.

Comme l'Université n'est pas en période préélectorale et que par ailleurs je n'ai pas l'ambition de devenir recteur ou vice-recteur, c'est avec sérénité que j'aborde le problème du pouvoir à l'Université. Je crois savoir que le Rectorat actuel a fait de cette question l'objet de ses réflexions et qu'il a rédigé quelques documents où il expose sa position. Mon désir, dans la première partie de mon allocution, est d'apporter quelques éléments au débat ainsi amorcé, la perspective étant celle de l'homme et du citoyen qui, sans être à l'intérieur de l'Université, croit en la nécessité, pour le bien général de la communauté, de disposer d'une haute école solide et dynamique.

Regroupant des milliers d'étudiants, des centaines d'enseignants et un nombre considérable de membres des corps administratif et technique, l'Université, temple du savoir aime-t-on à dire, ne peut aujourd'hui échapper aux contraintes de gestion qui s'exercent dans la plupart des entreprises (je risque le mot) d'une certaine importance. La direction d'une université moderne n'est pas une petite affaire. Sans le moindre esprit critique, puis-je énoncer deux

principes qui peuvent devenir les éléments moteurs d'une réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur ?

Premier principe : il me paraît nécessaire et urgent de renforcer l'organe de direction de l'Université. Le temps n'est plus où le recteur était une sorte de bannière de l'Université, magnifique par sa prestance, totalement inefficace dans son rôle de chef, respecté non obéi, représentatif non directif. C'est cependant lors du Rectorat Rivier, il y a une vingtaine d'années, qu'une structure fut mise sur pied, structure qui dota l'Université d'un véritable gouvernement.

Le moment est venu, me semble-t-il, de faire un nouveau pas. Le Rectorat doit disposer d'une autorité accrue. En accord avec les facultés, il doit définir le rôle de notre haute école et le développement des différents secteurs qui la composent ; il doit pouvoir être l'interlocuteur de l'Etat en ayant un appui total des doyens ou directeurs d'école ; il doit avoir l'autorité nécessaire pour refuser certaines propositions des facultés. En d'autres termes, le Rectorat devrait être, plus qu'actuellement, le noyau opérationnel et décisionnel de l'Université et non simplement une passerelle reliant l'autorité des Facultés à l'autorité de l'Etat. Le Conseil suisse de la science a émis à ce sujet des considérations de haut intérêt, que tout citoyen qui s'interroge sur l'avenir des universités devrait méditer.

Renforcer le Rectorat, c'est mettre en place des dispositions qui favorisent une continuité du pouvoir rectoral. C'est aussi accepter l'idée qu'un professeur, si bon soit-il dans son enseignement et dans ses travaux de recherche, n'est pas nécessairement un bon gestionnaire. Assumer une charge de recteur ou de vice-recteur c'est embrasser une profession nouvelle, pour laquelle une spécialisation en chimie minérale ou en linguistique slave n'est pas la meilleure préparation. La conduite d'une haute école suppose des qualités qui sont celles d'un analyste financier, d'un chef du personnel, d'un psychologue d'entreprise ou d'un médiateur de l'ONU.

Mon Département accueillera avec bienveillance toute proposition de l'Université visant à asseoir plus solidement l'autorité du

Rectorat; pour encourager des vocations rectorales, diverses mesures peuvent être envisagées, qui peuvent concerner aussi bien les conditions matérielles des candidats que leur réinsertion, après quatre, huit ou douze ans passés au gouvernail du navire, dans le secteur scientifique qui est le leur. Le meilleur encouragement cependant doit venir de l'Université elle-même; il doit résulter de la confiance de tous les membres de la communauté universitaire et aboutir à la mise en veilleuse de ces oppositions stériles qui se plaisent, en un jeu qui n'est plus de mise, à opposer Rectorat et Faculté, ou Rectorat et Sénat. La défense et l'illustration de l'Université (c'est à dessein que je donne à ces mots leur sens le plus noble, un peu dans l'esprit qui poussait Du Bellay à parler de la défense et illustration de la langue française) ne sauraient s'accommoder de disputes intestines. En une période de mutations rapides, l'Université doit, si elle veut survivre et grandir, sacrifier quelques-unes de ses prérogatives traditionnelles, celle notamment de croire que, par la bouche de ses professeurs, elle dit toujours ce qui est juste et vrai. Comme ces bouches ne tiennent pas toutes le même discours, il en résulte que la vérité prend des colorations multiples, où le commun des mortels discerne mal une volonté cohérente et constructive. J'appelle donc de mes vœux une structure de l'Université où le Rectorat puisse travailler sans être freiné ou harcelé par la base, où les professeurs, libérés de soucis administratifs trop pesants, puissent se consacrer plus entièrement à la mission qui est la leur.

Que l'on me comprenne bien! Je n'entends pas, comme on me l'a parfois reproché, déposséder le corps professoral des prérogatives que la loi lui concède. Si j'estime que le recteur et ses collègues vice-recteurs doivent disposer d'un pouvoir réel, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les choisir, comme les présidents des universités américaines, en dehors du monde académique. Une université de la grandeur de celle de Lausanne doit trouver en son sein les forces nécessaires à la bonne gestion de ses affaires. Elle doit bien choisir ses dirigeants et leur donner des conditions de travail aussi harmonieuses que possible. Et ce qui est vrai des membres du Rectorat l'est aussi des doyens de Facultés. Leur

mandat aujourd'hui est souvent trop court pour qu'ils puissent vraiment marquer la vie de l'institution qu'ils conduisent.

Puis-je passer à un second principe, dans cette brève évocation de ce que peut être l'exercice du pouvoir au sein de l'Université? Rectorat fort, certes, mais aussi Rectorat sachant clairement délimiter le champ de son action.

Interlocuteur de l'Etat, il doit défendre le champ de son autonomie, mais aussi respecter les compétences de son interlocuteur. Vaste ensemble à l'intérieur de l'Etat, l'Université ne peut prétexter de son autonomie pour obtenir des privilèges ou des traitements de faveur. Elle a tendance parfois à se croire spéciale au point de vouloir se soustraire aux dispositions légales ou aux normes administratives qui régissent la vie d'une collectivité publique. Avec une acuité d'analyse et un esprit critique affinés par des années d'enseignement et de longs travaux de recherche, les professeurs mettent volontiers en cause les règlements ou les décisions promulgués ou pris par l'Etat. Ils parlent d'illogisme ou de tracasseries administratives. Sans doute ont-ils parfois raison. Mais souvent, leurs jugements catégoriques ne sont que l'expression d'une vision partielle des problèmes. Il y a dans l'existence quotidienne d'une haute école, des appréciations à porter qui sont de caractère purement académique; il en est d'autres qui, parce que l'Université n'est pas un corps isolé, ont une dimension que je qualifierai de politique. Souvent les deux aspects coexistent en un même problème. Le pouvoir politique doit savoir discerner la portée académique des propositions présentées par l'Université: l'Université doit résister à la tentation de vouloir imposer une solution qui néglige les données politiques de la question. C'est dire que le Rectorat, s'il veut bien défendre et illustrer l'Université, ne doit pas substituer sa vision des choses à celle de l'autorité politique. Il y a là une subtile séparation des pouvoirs, qui n'est pas celle que Montesquieu a définie dans l'*Esprit des Lois*, mais qui est indispensable néanmoins à une collaboration sereine et fructueuse. Quand je suis amené — cela est à vrai dire bien rare — à dire non à une proposition du Rectorat, ce n'est pas que je veuille mettre en cause son autorité au sein de l'institution dont il a la charge. Je dois

simplement tenir compte des données extra-universitaires du problème. Ainsi une nomination hautement souhaitable dans la perspective qui est celle d'un Conseil de Faculté, qui se veut au service des différentes formes de la science, peut apparaître discutable à celui que préoccupe le service public dans sa globalité.

La meilleure façon de mettre en évidence ce que je viens de dire est d'aborder — c'est là le second point que je voudrais brièvement traiter aujourd'hui — le problème délicat de la durée des études. Ce problème illustre de manière typique les divergences de perception qui peuvent apparaître entre la vision de l'Université et celle de l'Etat. Conscients de la complexité croissante des disciplines d'enseignement et des bonds en avant de la recherche, les professeurs souhaitent — et ce désir est compréhensible — disposer de plus de temps pour amener leurs étudiants à un niveau de connaissances qui soit compétitif dans le monde actuel. D'où des propositions d'allongement des études. Il y a quarante ans, les études de lettres pouvaient se faire en six semestres; il en faut neuf au minimum aujourd'hui. Les Facultés des sciences sociales et politiques et de droit envisagent de porter à quatre ans la durée des études qui sont aujourd'hui de trois ans.

Cette évolution, vue dans un contexte plus général, ne comporte pas que des aspects positifs. Si l'on songe que les études secondaires se sont elles aussi allongées et qu'il n'est plus possible (ce qui était auparavant fréquent) d'obtenir un baccalauréat avant l'âge de 19 ans; si l'on tient compte de la nécessité de plus en plus marquée d'effectuer des séjours à l'étranger; si l'on ajoute aux études proprement dites des stages professionnels plus nombreux et plus longs, on constatera que l'entrée du jeune universitaire dans la vie active survient trois ou quatre ans plus tard qu'il y a un quart de siècle. Simultanément, on voit surgir à l'autre extrémité du cursus professionnel, des revendications visant à avancer l'âge de la retraite. Ajoutant à ces constatations les conséquences qui découlent du vieillissement de la population on verra, dans les décennies qui viennent, qu'on va changer une tranche de la population plus restreinte de charges sociales de plus en plus lourdes, qu'il s'agisse du financement de l'AVS, de la création

indispensable d'établissements médico-sociaux pour personnes du troisième âge ou du coût croissant de la santé. Il y a donc, pour des raisons évidentes, un danger à raccourcir la phase de la vie où l'individu est économiquement productif. Et je crois savoir que la capacité créative et le dynamisme intellectuel sont, avec certes de nombreuses exceptions, plus évidents chez les hommes de moins de trente ans que chez ceux de plus de soixante. M. Fritz Leutwiler, ancien directeur de la Banque Nationale Suisse et président de l'Asea Brown Boveri, écrivait récemment dans un grand quotidien romand: «Les jeunes entre 25 et 35 ans forment une génération de leaders économiques du futur à qui nous devons faire toute confiance.» (*La Suisse* du 11.10.1989).

Ne soyez pas étonnés si mon Département, face aux demandes d'allongement des études qui lui sont soumises, se montre réticent. Il n'est pas hostile, cela va sans dire, à un approfondissement du bagage intellectuel des jeunes universitaires. Il se demande cependant si ce n'est pas dans une diversification des possibilités de formation qu'une solution doit être trouvée. Ne peut-on pas imaginer des études de premier et deuxième cycles brèves (trois ans par exemple) débouchant sur l'obtention d'un premier grade universitaire permettant à tous ceux qui le souhaitent d'entrer assez vite dans la vie active?

Pour ceux qui ont l'amour des études ou la passion de la recherche, on pourrait concevoir une formation ultérieure conduisant à un second diplôme. Ce complément d'études pourrait faciliter la reconnaissance à l'étranger des titres universitaires suisses, là où l'acceptation des étudiants postgradués nécessite un nombre de semestres supérieur à celui exigé par nos licences. N'oublions pas que nous sommes à l'âge de la formation continue. Le temps est bien révolu où l'acquisition d'une licence marquait la fin d'une période d'apprentissage. Apprenti, l'universitaire le sera toute sa vie, par le biais de cours de perfectionnement ou de spécialisation.

Mais soyons concrets. Permettez-moi de prendre un exemple qui m'est inspiré par la réalité quotidienne qui s'offre à moi dans le Département que je dirige. L'école vaudoise, vous le savez, subit

des transformations qui changent sa physionomie. Le portait du maître secondaire idéal se modifie également. Si le licencié ès lettres, au terme de neuf ou dix semestres d'études couronnés par la rédaction d'un mémoire de haut niveau, dispose de connaissances qui lui permettent d'enseigner avec compétence dans des gymnases, l'enseignement secondaire inférieur aura besoin de maîtres formés par l'Université, mais moins spécialisés. Ne peut-on concevoir une formation plus légère, acquise en trois ans et sanctionnée par un titre approprié (je me garderai bien à ce stade de mes réflexions de formuler des propositions terminologiques) donnant accès au Séminaire pédagogique ? Et rien n'empêche de prévoir la possibilité de poursuivre ultérieurement les études afin d'obtenir le titre correspondant à la licence actuelle. Je livre ces réflexions aux professeurs de la Faculté des lettres en les adjurant de ne voir, dans mes propos, ni la volonté de m'immiscer dans les domaines qui sont les leurs, ni surtout le désir de ramener l'institution qu'ils servent et qui leur est chère au rang d'école professionnelle. Je crois simplement qu'il est possible de concilier la recherche fondamentale et désintéressée et la notion de service que nous impose notre appartenance à une collectivité publique.

Les enseignants de la Faculté des lettres hocheront peut-être la tête, me jetant un regard critique et s'étonnant de ma méconnaissance du dynamisme qui est le moteur des études linguistiques et littéraires. Je leur répondrai en me référant au dynamisme qui anime l'évolution des professions dites universitaires. La formation juridique, pour prendre un second exemple, m'inspire des réflexions de même nature. Le juriste d'entreprise doit-il avoir une formation aussi poussée que l'avocat inscrit au barreau de l'un de nos cantons ? Ne peut-on pas concevoir des études différenciées et de longueur variable, pour mieux prendre en compte les différents besoins de la profession ?

Car un peu partout les remises en question abondent. Elles empêchent l'Université de se satisfaire des traditions qui ont jusqu'ici servi de cadre à son développement. Sans renier ses attaches historiques, l'Université doit se rendre compte que ce qu'on appelle parfois l'accélération de l'histoire va de pair avec un

éclatement des dimensions géographiques. Elle doit affronter les défis qui sont ceux de l'Europe de 1992 et des explosions technologiques du XXI^e siècle. Je ne parlerai pas ici du thème souvent abordé aujourd'hui de la mobilité des étudiants et des enseignants, ni des difficultés auxquelles se heurte la reconnaissance des diplômes. Ce sont là des sujets graves, qui sont parfois desservis par l'éloquence politique ou par l'exploitation médiatique. Il faut les étudier avec méthode et sérénité. On peut cependant souligner que le simple énoncé de ces problèmes montre que l'existence et la raison d'être des hautes écoles ne seront pas les mêmes en l'an 2000 que de nos jours. Il est indispensable de concilier les apports du passé et les audaces de demain.

Le mot « concilier » dont je viens de faire usage à deux reprises va me permettre, en guise de conclusion, de faire état d'un espoir qui m'habite. Je souhaite qu'entre l'Université et mon Département s'instaurent non seulement des relations étroites et cordiales (elles le sont déjà), mais une véritable communauté d'intérêts et de préoccupations. L'enjeu ne permet pas la dispersion des efforts. Pour promouvoir la cause de l'Université, pour qu'elle ait sa place dans cette fin de XX^e siècle où toutes les institutions sont remises en question, il importe de présenter un front commun, chacun des partenaires s'occupant d'un domaine qui est le sien. Les disputes de prestige sont stériles. L'histoire m'apprend, si mes souvenirs scolaires sont exacts, que la querelle des investitures, où s'affrontaient (pour parler comme Victor Hugo), « ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur », a nui au pouvoir civil autant qu'à l'Eglise. Le recteur et le chef du Département sont des hommes qui peuvent se tromper et doivent éviter de se croire infaillibles. Ils doivent surtout, et c'est ce que le pays attend d'eux, conjuguer leurs efforts pour le bien des étudiants d'aujourd'hui et de demain.

DISCOURS DE M. MICHEL CAMBROSIO,
REPRÉSENTANT DE LA
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En ces jours de rentrée universitaire, je crois qu'il est nécessaire de prendre la mesure de certains défis qui se posent aujourd'hui à l'Université de Lausanne.

Beaucoup de problèmes pourraient être ici abordés. Je songe notamment à l'Europe des Universités qui se construit et dont les étudiants suisses seront en grande partie exclus; aux entraves à la mobilité qui subsistent au sein même de la Confédération; ou encore à des études qui tendent à devenir de plus en plus scolaires et laissent de moins en moins d'espace aux initiatives personnelles.

Si chacun de ces sujets est d'une importance capitale et mériterait d'être traité en profondeur, je me permettrai cependant d'évoquer trois thèmes qui se signalent par leur urgence ou par les enjeux fondamentaux qu'ils comportent.

Par ailleurs, si j'ai choisi de vous parler (successivement) de ce que signifie la crise du logement pour les étudiants lausannois, de la place et du rôle qui sont ceux de l'Université au sein de la société, et enfin des progrès qui pourraient être accomplis sur le plan de la démocratisation de l'institution universitaire, c'est parce que je crois que des solutions dans ces trois domaines sont du ressort, soit d'autorités politiques qui nous sont proches, soit de la communauté universitaire elle-même.

Chaque année, durant les mois précédant la rentrée, l'Université de Lausanne propose à plusieurs centaines (voire plusieurs milliers) de ses étudiants, un examen propédeutique d'un genre particulier: trouver un endroit où dormir.

Si cette situation, par le passé, a fréquemment été décrite comme préoccupante et anormale, ce sont les adjectifs catastrophique et inacceptable qu'il convient d'utiliser cette année.

Il est évident que la crise du logement est un phénomène des plus complexes, et en ce domaine plus qu'en n'importe quel autre, la recherche d'un bouc émissaire est aussi vaine que ridicule.

Il faut toutefois dénoncer l'attitude égoïste de certaines communes voisines de Dorigny, dont l'unique préoccupation est d'attirer sur leur territoire les contribuables les plus intéressants.

Au « top 50 » des préférences communales, les étudiants ne sont pas encore parvenus à s'extirper des profondeurs du classement.

On peut également déplorer une nouvelle fois l'absence d'un campus à proximité du site universitaire.

L'imprévoyance coupable des autorités politiques des années 60 n'a d'égale que la stupéfiante passivité de celle des années 80.

Attendre et voir venir est évidemment un mode de gestion politique qui a déjà rendu bien des services.

Il s'agira peut-être de patienter jusqu'à ce que des étudiants, mal documentés sur les possibilités de squatts qu'offre notre bonne ville de Lausanne, en viennent à déposer par erreur leur sac de couchage dans les couloirs du Château cantonal, pour que la classe politique prenne conscience de la gravité du problème.

La thématique de l'Université dans la Cité peut évidemment comporter des traductions différentes, mais je doute fort que celle-ci soit de nature à satisfaire qui que ce soit.

J'ajouterai encore que, par rapport à d'autres groupes défavorisés tels que les personnes âgées ou les apprentis par exemple, il ne s'agit en aucun cas de revendiquer un traitement de faveur particulier. Les étudiants, comme les autres groupes économiquement faibles, ne trouveront leur salut que si une stratégie globale et visant le long terme est menée par des responsables politiques décidés et convaincus de l'urgence de la situation.

A ce titre, deux éléments méritent de retenir encore l'attention: Tout d'abord, les difficultés matérielles auxquelles beaucoup d'entre nous doivent faire face, sont une atteinte directe aux principes de la liberté des études et de l'égalité des chances.

Ensuite, il est clair que ce type de problèmes remet directement en question la politique d'ouverture menée par le Rectorat en direction d'autres régions de Suisse, telles le Jura, le Tessin ou le Valais. Cet effort est nécessaire car il favorise un apport culturel et humain très enrichissant pour les étudiants lausannois. Nous ne pouvons toutefois oublier les ressortissants de ces cantons qui, l'année dernière, ont commencé par payer leur inscription au semestre d'hiver, avant de retourner définitivement chez eux, faute d'avoir pu trouver un loyer à un prix abordable. Je doute qu'ils deviennent les meilleurs ambassadeurs de notre institution.

En ce qui concerne le rôle et la place de l'institution universitaire au sein de la société, je dirai simplement ceci : la pression de plus en plus forte que les pays industrialisés exercent sur leurs universités, dans le but de rendre leurs économies respectives plus concurrentielles, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Les relations entre les industries et les sociétés de services d'une part et les milieux universitaires d'autre part ne sont pas néfastes en elles-mêmes. Elles comportent toutefois quelques dangers très réels.

Je crois qu'il est essentiel de rappeler que toute volonté de rationaliser la recherche scientifique pour la mettre au service d'une seule pensée, fût-elle économique, religieuse ou écologique, va à l'encontre des intérêts fondamentaux de la société dans son ensemble.

S'il est vrai que la propension qu'a parfois la communauté universitaire à se replier sur elle-même doit également être dénoncée avec force, il n'en reste pas moins qu'il est vital pour elle de demeurer un espace où la réflexion est au bénéfice d'une certaine autonomie.

La principale raison d'être d'une institution universitaire me semble résider dans cette liberté possible de construire d'autres systèmes de valeurs, d'envisager d'autres solutions que celles qui sont élaborées par les groupes les plus puissants de la société.

Si cette position doit vous paraître banale, voire évidente, je crois qu'il s'agit de prendre garde à ne pas minimiser les tentatives

d'influence, explicites ou non, conscientes ou pas, dont l'université fût, est et sera toujours l'objet. La permanence de ces attaques, qui peuvent provenir des milieux les plus divers, est à la mesure de l'enjeu que constitue la recherche scientifique.

Mais la seule vigilance ne saurait suffire à la défense d'une identité. Il importe également, et c'est là le dernier point que j'évoquerai, que l'on puisse compter sur toutes les énergies.

Or, force m'est de constater que tel n'est pas le cas de notre Alma Mater, elle qu'on a privée de la participation de la très large majorité de ceux qui la constituent.

Toute personne qui s'intéresse un tant soit peu à la vie universitaire, s'aperçoit rapidement que les membres du personnel administratif et technique, les assistants et les étudiants y occupent une place qui ne correspond pas, et c'est un euphémisme, à leur importance réelle.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui de remettre en cause la loi sur l'Université de Lausanne datant de 1977. Celle-ci fut démocratiquement adoptée par la majorité du Grand Conseil.

Qu'il me soit toutefois permis de rappeler que plusieurs centaines d'étudiants s'étaient alors mobilisés afin de dénoncer le caractère illusoire et dommageable des structures purement consultatives qu'on allait mettre en place.

Ce point de vue était également partagé par les principaux animateurs du groupe de Réflexion interfacultaire, je pense ici aux professeurs Pierre Moor, Jean-Luc Seylaz et Pierre Bonnard.

Douze ans plus tard, il importe de dire qu'ils avaient vu juste. La plupart du temps, de nombreux assistants et étudiants effectuent un travail considérable au sein des tripartites et des quadripartites. Mais ces organes, puisque par définition nulle décision contraignante ne peut jamais y être prise, ont souvent pour effet de décourager définitivement ceux qui s'y engagent.

Puisque de nouvelles lois sur l'Université de Lausanne n'apparaissent en moyenne que tous les vingt-cinq ans, je tiens à saluer ici l'action de l'Association des étudiants en lettres, qui va prochainement mettre sur pied un groupe de travail dont le but sera d'étudier les possibilités d'amendement à la loi actuelle.

Cette initiative est révélatrice de l'attitude constructive des étudiants. Il serait regrettable que l'Université soit privée pendant longtemps encore du soutien et de la créativité de la très grande majorité de ses membres. Je suis persuadé que ce n'est qu'au sein de ses propres forces, et dans un esprit de large participation, que notre *Alma Mater* parviendra à faire face aux défis qui lui seront proposés à l'avenir.

DISCOURS DE M. PIERRE DUCREY,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

L'an dernier nous inaugurons, du moins pour le *Dies* de notre Université. En effet, au lieu d'un discours de politique universitaire, le vice-recteur Bachmann avait préparé un exposé sur sa discipline. Cette année, nous transformons cette innovation en tradition, puisque, à son tour, le vice-recteur Hauck nous entretiendra d'un sujet relatif à sa spécialité, qui est l'astronomie, comme vous l'avez deviné, d'après le titre lumineux de son exposé «*Pourquoi le ciel est-il noir la nuit ?*». Le recteur, quant à lui, se bornera donc à évoquer brièvement deux questions d'actualité qui sont aujourd'hui au cœur de nos préoccupations.

La première touche à l'orientation même de notre système universitaire et, plus généralement, de notre système d'éducation. Le canton de Vaud, plus peut-être que la plupart des cantons suisses, est parvenu à maintenir une ancienne tradition, celle qui place au premier plan les disciplines culturelles, au nombre desquelles figurent encore en bonne place le latin et le grec, l'histoire, les langues. On peut remarquer que, pris globalement, un peu plus de la moitié du budget de 1990 de l'Université est consacré aux facultés des sciences humaines. On peut se réjouir de cet état de choses, puisque notre faculté «des arts», soit la Faculté des lettres, nos facultés des sciences sociales et politiques, de droit, de théologie, et notre Ecole des HEC perçoivent ainsi une part importante des moyens mis à la disposition de l'Université par la collectivité. Nul ne songe à nier aujourd'hui l'importance de la culture, celle des musées, des arts, du cinéma, de la photographie, de la danse. auxquels nos autorités politiques et, plus particulièrement, notre chef du Département, portent une attention accrue, réjouissante et inégalée à ce jour dans le canton.

Il va sans dire que celui qui vous parle, latiniste, helléniste, professeur d'histoire ancienne et archéologue, donc professionnel de la culture la plus traditionnelle et de sa transmission, se réjouit de cet état de choses. Mais, en même temps, il s'en inquiète. A l'heure où la chimie, la biologie, la biochimie, les biotechnologies, la physique et la gestion des entreprises jouent un rôle grandissant pour l'avenir de la société occidentale et de la Suisse en particulier, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu de nous poser quelques questions douloureuses, comme celle de la place des disciplines économiques et scientifiques dans nos universités et, au-delà, dans nos écoles, par rapport à celles qu'occupent les sciences humaines.

L'utilité de la chimie, de la physique, de la biologie n'est pas toujours bien comprise du grand public et l'image de ces disciplines est parfois négative. Les dirigeants de nos firmes industrielles nous disent que nous ne formons pas assez de chimistes, pas assez de biologistes initiés aux disciplines nouvelles.

Pour renverser la situation, l'effort devrait porter sur les classes d'âge précédant l'entrée à l'Université, sur le gymnase, le collège, voire l'école primaire, sur la formation des maîtres dans ces disciplines, sur la formation continue de ceux qui sont en place. Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, mais sans doute indispensable, dans laquelle l'Université jouera le rôle qu'on attend d'elle.

L'autre sujet de nos réflexions porte sur l'ouverture nécessaire de nos universités. La Conférence des recteurs suisses et la Conférence universitaire suisse se préoccupent de la mobilité des étudiants. Nous nous efforçons d'harmoniser les conditions d'entrée, de libre passage en cours d'études, enfin l'équivalence des diplômes entre les hautes écoles suisses.

Par ailleurs, nous devons trouver rapidement un moyen de répondre à la demande grandissante de nos étudiants qui, soucieux de pouvoir profiter des facilités promises ou même offertes par les hautes écoles européennes, souhaitent pouvoir suivre un semestre en dehors de leur université d'origine.

Enfin, nous nous préoccupons de la compatibilité des grades décernés par nos universités avec ceux des universités euro-

péennes. Si nous n'y prenons garde, nous verrons soudain le nombre des étudiants d'Europe s'effondrer dans nos hautes écoles, pour la simple raison que les titres que nous décernons ne seront pas reconnus au-delà de nos frontières. Il en résulterait un appauvrissement considérable pour notre institution. En outre, nos *propres diplômés seront exposés au risque de ne pas trouver de travail en dehors de la Suisse*. Nous serons donc appelés à revoir le programme de certaines licences.

Notre Université, de même que la plupart des universités suisses, s'efforce de construire un réseau d'universités amies, proches et lointaines. C'est pour nous un plaisir tout particulier d'accueillir ici ce matin le professeur Michel Cusin, président de l'Université Lumière, Lyon 2, et du professeur Alain Bony, vice-président chargé des affaires extérieures de cette université. Nous signerons aujourd'hui même une convention de collaboration avec l'Université Lumière. Cet accord se situe dans une perspective plus large, celle d'un réseau d'universités régionales, placé sous le signe SLG2, soit Savoie — Saint-Etienne, Lausanne, Lyon, Genève, Grenoble, qui forment un ensemble de près d'une douzaine d'universités de la région Rhône-Alpes.

Au-delà, il y a l'Europe et le monde. Sans entrer dans les détails, vous savez que le Rectorat a désigné en la personne du professeur Pierre de Senarclens un délégué aux affaires européennes et internationales. Notre délégué a pour mission de nous aider à créer un réseau de collaborations interuniversitaires sur une base bilatérale et mondiale. J'ai la joie de saluer ici parmi nous un ami brésilien, le professeur Jean Cavalcanti, fondateur de l'Université Estacion de Sa, à Rio de Janeiro, avec laquelle nous espérons pouvoir lancer des projets communs.

Comme vous le voyez, nous nous chargeons de conduire notre institution dans une voie nettement orientée vers l'avenir, en mettant un accent accru aux disciplines scientifiques, d'une part, et en affirmant notre ouverture au monde, d'autre part.

EXPOSÉ DU PROFESSEUR BERNARD HAUCK,
VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

POURQUOI LE CIEL EST-IL NOIR LA NUIT ?

Pourquoi la nuit est-elle si sombre ? Cette question naïve qu'en apparence, n'est jamais posée lors d'une visite publique d'un observatoire. Et pourtant c'est une question fondamentale dont la réponse implique la connaissance du modèle d'Univers dans lequel nous vivons. Le premier à réaliser le caractère paradoxal de la noirceur du ciel nocturne est Jean Philippe Loys de Cheseaux, astronome vaudois né en 1718. Petit-fils de Jean-Pierre de Crousaz, philosophe et professeur en mathématiques à l'Académie, Loys de Cheseaux découvre en décembre 1743 une comète à six queues. Utilisant pour la première fois dans un tel cas la mécanique de Newton, il en prédit la trajectoire dans un traité publié en 1744 à Lausanne et Genève. Loys de Cheseaux fut également le premier à estimer correctement la distance des étoiles proches. S'intéressant à divers sujets de mathématiques et de physique, il est aussi l'auteur d'une note intitulée « Probabilités sur la longueur de la vie humaine ». Très tôt ses travaux sont connus à l'étranger et il sera membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et de celle de Saint-Pétersbourg, membre des sociétés savantes de Göttingen et de Stockholm, enfin membre de la Société royale de Londres. Malheureusement de santé précaire, il meurt en 1751, âgé de 33 ans seulement.

C'est dans un appendice du *Traité de la Comète* que Loys de Cheseaux s'intéresse à la noirceur du ciel nocturne. Supposant que l'Univers est infini et peuplé de façon homogène d'étoiles, Loys de Cheseaux démontre grâce à un calcul fort simple que l'éclat du ciel nocturne doit être infini, et il écrit : « De là, il suit que si l'espace étoilé est infini, chaque point du Ciel nous paraîtrait aussi lumi-

neux qu'un point de Soleil de même grandeur apparente. » Loys de Cheseaux ne renonce pas à l'idée d'un univers infini et pour concilier ses calculs et le fait que le ciel nocturne est sombre, il suppose l'existence de matière absorbante entre les étoiles, hypothèse erronée, car chauffée par le rayonnement stellaire, cette matière rayonnerait à son tour ! Le texte de Loys de Cheseaux passa malheureusement inaperçu, ou presque, et le paradoxe du ciel nocturne fut reformulé en 1823 par Olbers, un astronome allemand, et c'est généralement sous le nom d'Olbers qu'il est connu.

L'hypothèse de Loys de Cheseaux, nous venons de le voir, n'est pas acceptable, alors qu'elle est la bonne réponse à la question *Pourquoi le ciel est-il noir la nuit ?* » La littérature astronomique est très riche à ce sujet et Loys de Cheseaux n'est de loin pas le seul à donner une réponse inacceptable maintenant. En fait, cette question n'est pas banale et relève de la cosmologie. Aussi, avant d'indiquer la réponse qui me semble aujourd'hui la meilleure, parcourons rapidement notre Univers et son histoire.

En voyageant à la vitesse de la lumière, soit 300 000 km/sec., nous quittons le système solaire après quelque cinq heures et ce n'est qu'après quatre ans et quatre mois que nous croisons l'étoile la plus proche ! Nous traversons pendant près de cent mille ans notre galaxie, vaste ensemble constitué d'étoiles, d'amas d'étoiles et de nuages de matière interstellaire. Au passage, admirons certains de ces objets, dont l'amas des Pléiades, situé à 400 années lumière (al), puis deux nuages de matière interstellaire découverts en 1746 par Loys de Cheseaux, situé à 2000 al et dont la masse est 60 000 fois celle du Soleil. Nous quittons notre galaxie pour nous enfoncer dans l'espace intergalactique et rencontrer, après deux millions d'années, la galaxie voisine de la nôtre. Poursuivant notre route nous nous apercevons que les galaxies sont fort nombreuses et qu'elles forment des amas de galaxies. Avec les moyens d'observation actuels, nous pouvons explorer l'Univers pendant quinze milliards d'années !

L'astronome américain Hubble montra en 1929 que plus une galaxie est éloignée, plus elle s'éloigne rapidement de nous. Ceci

nous permet de dire que l'Univers est en expansion. En 1965, la découverte du rayonnement cosmologique à 3 K par Penzias et Wilson permit de confirmer l'hypothèse émise quelque vingt ans auparavant par Gamow, à savoir que le début de l'Univers a été marqué par une explosion primordiale ou « Big Bang ». Comprendre ce qui s'est passé dans les tout premiers instants de l'Univers est du domaine du physicien, plus particulièrement du physicien des particules.

Nous distinguons quatre phases importantes dans l'histoire de l'Univers. Les particules les plus massives se sont formées au cours de la première, dont la durée fut très courte, puisqu'elle se termina 10^{-4} sec. après le début de l'Univers, les particules légères lors de la seconde, qui s'étendit entre 10^{-4} sec. et 5 sec., tandis qu'au cours de la troisième, incomparablement plus longue car elle dura jusqu'à un demi-million d'années après l'explosion, la matière était totalement ionisée et, par là, formait un écran pour les photons, rendant ainsi l'Univers opaque. A la fin de cette période, l'Univers s'est nettement refroidi, sa température n'étant que de 3000 K et il y eut un brusque passage de la matière de l'état ionisé à l'état neutre, ce qui marque le début de la quatrième phase. L'Univers devint transparent, les galaxies puis les étoiles commencèrent à se former. Nous sommes toujours dans cette phase, mais la température de l'Univers n'est plus que de 3 K (-270°C !).

Le fait qu'il ait existé un « Big Bang » nous indique que l'Univers est né: il y a donc une histoire et un âge. Cet âge peut être déduit des observations des objets les plus vieux que nous connaissons, les amas globulaires, et les meilleures estimations nous indiquent 18 milliards d'années.

Si aujourd'hui nous sommes à même de parler de l'histoire de l'Univers, c'est grâce aux importants moyens de recherche dont disposent les astronomes et les physiciens. Ces moyens nous les trouvons seulement dans de grands centres tels le CERN, l'ESO et l'Agence spatiale européenne. Grâce à une collaboration déjà ancienne, l'Europe scientifique est une réalité. Les chercheurs des pays membres disposent d'instruments importants et à la pointe du progrès. Il est heureux que la Suisse ait adhéré à ces organismes et

que les chercheurs suisses participent très activement aux recherches qui y sont entreprises ; toutefois, on peut se demander si nos structures helvétiques pour la recherche permettent une utilisation optimale des moyens à disposition. Par exemple, la durée des mandats de nos collaborateurs n'est que rarement comparable avec celle nécessaire pour concevoir une expérience et analyser les résultats.

Ces grands organismes ne sont pas seulement des centres de recherche fondamentale comme mes propos pourraient le laisser supposer. Ce sont également de formidables moteurs de la technologie dont les retombées sont nombreuses et variées.

Revenons au paradoxe du ciel nocturne. Loys de Cheseaux supposait que l'espace étoilé est infini. Les observations les plus récentes et les plus fiables actuellement à notre disposition nous conduisent à penser que nous vivons effectivement dans un univers infini. Les observations faites avec le télescope spatial seront importantes pour confirmer ce point de vue. Mais Loys de Cheseaux ignorait évidemment que l'Univers a un âge et une histoire. L'âge de l'Univers implique l'existence d'un horizon cosmologique. La vitesse de la lumière étant de 300 000 km/sec., la lumière provenant de la Lune met donc un peu plus d'une seconde pour nous parvenir, celle provenant de la galaxie d'Andromède met, elle, deux millions d'années, etc. Donc plus nous observons loin, plus les objets que nous observons sont jeunes. Peut-on observer des objets infiniment loin ou sommes-nous limités dans notre exploration ? Même en disposant de moyens superpuissants, il y a une limite à nos observations. Cette limite est de 18 milliards d'années lumière. La dépasser signifierait que nous serions en train d'observer des objets plus jeunes que l'Univers ! Cette limite constitue notre horizon cosmologique. A cela nous devons ajouter que les étoiles, et par là les galaxies, ont une durée de vie dont l'ordre de grandeur est de 10 milliards d'années. C'est une durée de vie qui peut nous paraître fort longue, mais néanmoins elle est trop éphémère pour que compte tenu de la densité stellaire dans l'Univers les étoiles puissent saturer l'espace de leur rayonnement. A. Maeder, de l'Observatoire de Genève, a calculé que pour que le

ciel nocturne soit aussi brillant que le Soleil, il faudrait soit que la densité des étoiles dans l'espace, soit que la durée de vie moyenne des étoiles, fut de l'ordre de cent milliards de fois plus grande !

La partie de l'Univers que nous pouvons observer est donc limitée à notre horizon cosmologique, soit une distance finie, et ce qui est encore plus important, la durée de vie des étoiles est trop courte ou la densité trop faible pour que le ciel nocturne soit lumineux.

La question posée en 1744 par Loys de Cheseaux n'est pas, nous venons de le voir, une question à laquelle il est facile de répondre. Vu les connaissances cosmologiques de l'époque, Loys de Cheseaux ne pouvait pas y répondre. Par contre, il avait fort bien su formuler le problème. Nombreux sont aujourd'hui les astronomes qui font de lui un précurseur de la cosmologie moderne et c'est avec fierté que nous pouvons nous associer à cette reconnaissance tardive.

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M. FRITZ GYGI

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS POUDRET,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

En décernant le titre de docteur honoris causa au professeur Fritz Gygi, l'Université de Lausanne entendait honorer l'un de ses plus éminents publicistes suisses. Celui-ci étant malheureusement décédé entretemps, le 30 juillet dernier, elle veut aujourd'hui honorer sa mémoire.

Né en 1921, Fritz Gygi fit ses études de droit à Berne. Sa thèse de doctorat consacrée au droit fiscal communal, révéla sa vocation de publiciste. Il obtint son habilitation à l'Université de Berne en 1954, commençant ainsi sa carrière académique. Mais il avait aussi obtenu le brevet d'avocat et pratiqua le barreau jusqu'en 1968 à côté de son enseignement. Le dédoublement de ses activités pendant de nombreuses années — pratiques d'un côté, pédagogiques et scientifiques de l'autre — a profondément marqué sa pensée. Toute son œuvre en a été empreinte. En effet, elle se caractérise par la clarté des concepts et de leur articulation en même temps que par le pragmatisme des solutions. Cette tension — car ces qualités ne se cumulent pas aisément — se marquait jusque dans son style, complexe parce que ferme autant que nuancé, où se manifestait parfois un humour laconique. Il s'en dégagait une pensée d'une grande rigueur scientifique, à la fois intellectuelle et morale. Avec la persévérance d'un terrien, il n'hésitait pas à développer des vues nouvelles contre les idées reçues.

Ces qualités se sont particulièrement manifestées dans deux domaines. Le premier est celui de la juridiction administrative. Il fut notamment le pionnier de l'extension de la qualité pour recourir

à un cercle beaucoup plus large que ne le permettaient les vues traditionnelles. Une longue série d'articles aboutit à un ouvrage, deux fois revu et réédité, qui fait autorité en cette matière. Le second domaine est celui du droit économique. La pratique du barreau fit rapidement de Fritz Gygi un spécialiste de cette matière fluctuante et hétéroclite. Il parvint à donner de l'ensemble une synthèse dans son livre sur le droit constitutionnel économique. Il y voyait non seulement, comme la doctrine classique, la liberté du commerce et de l'industrie, mais un tout, les libertés et les compétences étatiques d'un ordre social et économique. Il y a trois ans enfin paraissait son dernier ouvrage sur le droit administratif, qui portait un titre révélateur de la modestie de l'auteur: *Eine Einführung*.

Ne se bornant pas à étudier le service public, mais s'y consacrant aussi, le professeur Gygi, juge fédéral suppléant, fut recteur de l'Université de Berne de 1983 à 1984.

Ce sont ces sentiments d'admiration et de reconnaissance que l'Université de Lausanne aurait voulu exprimer en ce jour au professeur Gygi. Puisque le sort en a décidé autrement, que cet hommage posthume puisse au moins contribuer à honorer sa mémoire et à maintenir vivante sa pensée.

LAUDATIO:

A la mémoire du publiciste qui, par la clarté et la fermeté de sa doctrine a su allier le souci de protéger les administrés et celui de sauvegarder l'intérêt général

Diplôme remis à Annette Gygi, fille de Fritz Gygi.

M. IGOR DAWID

PRÉSENTÉ PAR M. PIERRE HAINARD
DOYEN DE LA LA FACULTÉ DES SCIENCES

Docteur Igor Dawid, en votre personne, la Faculté des Sciences de notre Université honore un éminent savant américain d'origine européenne. Rares sont ceux qui comme vous sont à l'origine de l'incroyable métamorphose qui se produit actuellement dans le domaine de la biologie du développement et qui continuent à marquer cette branche d'un rayonnement extraordinaire.

C'est à l'Université de Vienne que vous faites vos études. Brillant dès le début, vous y obtenez un doctorat à l'âge de 25 ans déjà. Après des séjours au Massachusetts Institute of Technology (MIT, Cambridge), à la Carnegie Institution of Washington (Baltimore) et au Max-Planck-Institut für Biologie (Tübingen), vous devenez « staff member » au Department of Embryology, Carnegie Institution of Washington (Baltimore) en 1966. Vous y resterez jusqu'en 1978, tout en assumant également à temps partiel une charge de professeur à l'université voisine, la célèbre Johns Hopkins University. En 1978, vous vous associez aux National Institutes of Health, à Bethesda, d'abord en qualité de chef de la Developmental Biochemistry Section au National Cancer Institute, puis en qualité de chef du Laboratory of Molecular Genetics au National Institute of Child Health and Human Development.

Vous avez mis vos compétences et votre esprit toujours fécond de découvertes et de progrès au service de la biologie. Ce qu'il faut souligner plus particulièrement, c'est votre œuvre de pionnier dans l'application de la biologie moléculaire au domaine de l'embryologie. Vos études sur l'ovogenèse et le développement précoce des amphibiens sont de celles qui démontrent que le rôle (pressenti de

longue date) de la biologie moléculaire (soit d'unifier génétique et embryologie), était pleinement réalisable. Vos travaux ont largement contribué à faire de l'embryon amphibien un modèle classique d'une importance primordiale pour le développement des vertébrés, car alliant les avantages d'un accès facile avec une grande maniabilité tout en gardant un plan d'embryogenèse très similaire à celui des mammifères. En conséquence, vos études ont contribué à notre compréhension de plusieurs concepts fondamentaux de l'embryologie et de la génétique moléculaire.

La qualité et la richesse de votre œuvre scientifique révèlent de grandes qualités d'imagination ainsi qu'un esprit exceptionnel de rigueur et de synthèse. Il paraît donc tout à fait normal que vous ayez été appelé à faire partie du comité de rédaction ou à exercer la fonction d'éditeur en chef des périodiques scientifiques les plus prestigieux. Actuellement, vous êtes en effet « chairman of the board » des Proceedings of the National Academy of Sciences.

Pour être complet, il faut ajouter que vous êtes un homme d'une culture impressionnante, avec un penchant particulier pour les arts, et d'une exquise gentillesse. De nombreux honneurs vous ont été faits aux Etats-Unis (National Academy of Sciences, American Academy of Arts and Sciences, Presidential Rank Award, etc.), mais à notre connaissance une distinction européenne manquait à cette liste. L'Université de Lausanne est fière de pouvoir combler cette lacune. Ce titre de docteur qui vous est décerné est non seulement un hommage à votre carrière mais aussi un témoignage de reconnaissance pour les relations privilégiées que vous entretenez avec les biologistes lausannois.

LAUDATIO:

A l'éminent biologiste qui a donné son essor à l'analyse moléculaire du développement embryonnaire précoce.

PAROLES DE REMERCIEMENT DE
M. IGOR DAWID

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les Vice-Recteurs,
Messieurs les Doyens,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui c'est mon plaisir de vous remercier pour le grand honneur qui m'est fait. I hope that my first sentence of thanks convinced everyone here of the great benefits of my switching to English at this point. I also hope that you will forgive me for my limited talents in languages.

It is indeed a great honour to be awarded a degree of doctor honoris causa from your University. But this day of celebration is tempered by the tragic death of Professor Gygi, who died so suddenly and prematurely before he could share in this ceremony. Thus I shall try to speak for Professor Gygi as well as for myself in extending to you our appreciation for your kindness to us personally, and more broadly for recognizing the respective fields of endeavor that Professor Gygi and I have been engaged in, throughout our professional careers. For my own part I believe that it is my field of study as much or more than my individual contributions that is being honored today, and indeed, while I feel great humility in standing here before you, I take a deep pride in the accomplishments of modern Biology, and much pleasure in having been able to contribute in a small way to the remarkable advances of this area of study. Molecular, Developmental and Cellular Biology has made great strides in the past three decades, the time during which I have had the good fortune to work in this discipline. These recent advances have given us insights into the workings of living matter

that none could have predicted, and especially profound knowledge about human biology which already has had a major impact on practical applications to human health. The promise for many important benefits in the near future is high.

The progress of modern Biology has been achieved by a community of scholars which has a wonderful international flavor to it. And this aspect has been without doubt one of the great attractions to many of us of working in this area. My country, the United States of America, has been one of the leaders in biological research over the past decades. Having been born in Eastern Europe and come to the US 29 years ago, I have been most fortunate in having had the chance to participate in the remarkable growth of basic Biology. During this time I have also had the most satisfying opportunity of collaborating with many colleagues of different nationalities, and I was particularly fortunate in my interactions with colleagues from Switzerland. Switzerland is a major power in modern biology, well out of proportion to her size, but very much in proportion to her commitment to research and the talent of her people. As I said, I was very fortunate in having had as colleague in our laboratory Walter Wahli, now a member of this University and a close colleague and friend, as is Peter Wellauer, presently at the Cancer Institute nearby, and Eric Long who came to us from the University of Geneva. These colleagues, and many others, are the real reason why we were able to achieve some progress in the laboratory, and ultimately why I stand before you today.

It would be presumptuous of me to speak to you at the great length about Professor Gygi and the field of Administrative Law which he represented. But I would like to express the sentiment that in honoring Professor Gygi and his scholarly exploits you have honored a subject that is particularly appropriate. Switzerland stands everywhere in the world for a country that, beyond all else, upholds its democratic principles, and conducts its affairs by the rule of law. In a very different context my country stands for similar ideals. Thus I feel a close affinity for the general principles represented by Professor Gygi, and I consider it a privilege that I have the opportunity to thank you in his name as fully as in my own.

PRIX DISTRIBUÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

Prix du Professeur Walther Hug

M. Lucien Gani, docteur en droit, pour sa thèse de doctorat intitulée «La saisissabilité des droits patrimoniaux en matière d'accréditif documentaire», estimée comme l'une des meilleures parmi les thèses de droit issues d'une Université suisse durant l'année académique 1988/89.

M. Denis Tappy, docteur en droit, pour sa thèse de doctorat intitulée «Les Etats de Vaud», estimée comme l'une des meilleures parmi les thèses de droit issues d'une Université suisse durant l'année académique 1988/89.

Prix de la Société académique vaudoise avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Tom Tillemans, docteur ès lettres, pour sa thèse de doctorat intitulée «Le Catuhsataka d'Aryadeva, chap. XII et XIII, et les commentaires de Dharmapâla et de Candrakîrti». Pour récompenser un travail exceptionnel par l'ampleur du champ de recherche, la sûreté des connaissances linguistiques, la force et la finesse de la critique historique et philosophique.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix François Hauser avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Abdullah Aziz, docteur ès sciences politiques, pour sa thèse de doctorat intitulée «Essai sur les catégories dirigeantes de l'Afghanistan 1945-1963. Mode de vie et comportement politique». Pour l'originalité de la recherche, le courage et la ténacité dont a fait preuve l'auteur pour réaliser ses objectifs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Denis Tappy, licencié et docteur en droit, pour la qualité exceptionnelle de sa thèse de licence et de doctorat intitulée «Les Etats de Vaud».

Prix de « La Suisse » Assurances avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Claude Ruey, licencié et docteur en droit, pour la qualité exceptionnelle de sa thèse de licence et de doctorat intitulée «Monopoles cantonaux et liberté économique».

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de « La Suisse » Assurances avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Christopher Quast, licencié en sciences économiques, mention « gestion de l'entreprise », pour la qualité de ses résultats de licence.

PRIX DISTRIBUÉS LORS DES SÉANCES DES FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Paul Chapuis-Secrétan

M^{lle} Sophie Raccaud, licenciée en théologie, pour son mémoire en théologie pratique, intitulé « Proposition pour un catéchisme multitudiniste. Une initiation à partir de la Mort et de la Résurrection ».

Prix de Faculté

M. Jean-Nicolas Bitter, licencié en théologie, pour la qualité de ses études et son ouverture d'esprit.

M. Jean-Marc Tétaz, licencié en théologie, pour la qualité de ses études en théologie.

FACULTÉ DE DROIT

Prix des sports

M^{lle} Maria-Teresa Pinorini, doctorante IPSC, à la médaillée d'argent du Super-G des Universiades d'hiver de Sofia 1989 et à la championne universitaire suisse de ski alpin 1987, 1988 et 1989 pour son engagement exemplaire dans le sport universitaire.

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise « sciences humaines »

M. Christian Grandjean, docteur en police scientifique et criminologie, pour la qualité de sa thèse de doctorat intitulée « Les effets des mesures de sécurité: l'exemple des attaques à main armée contre les établissements bancaires en Suisse », ainsi que pour les excellents résultats obtenus lors de ses examens.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Jean-Claude Mathey, licencié en droit, pour la qualité de sa thèse intitulée « La saisie de salaire et de revenu ».

Prix Edouard Fleuret « annuel »

M. Olivier Gueniat, étudiant, pour la moyenne exceptionnelle de 9,3 obtenue au premier propédeutique à l'Institut de police scientifique et de criminologie.

Prix Charles-Philippe Mercier

M. Cédric Grandjean, étudiant, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première et deuxième années.

Prix du Professeur Otto Riese

M. Jacques-André Nicod, licencié et docteur en droit, pour la qualité de sa thèse de licence et de doctorat intitulée «Le concept d'illicéité civile à la lumière des doctrines française et suisse».

Prix de Faculté

M. Denis Bettems, licencié et docteur en droit, pour la qualité de sa thèse de licence et de doctorat intitulée «Les contrats entre Etats et personnes privées étrangères. Droit applicable et responsabilité internationale».

FACULTÉ DES LETTRES

Prix du XIII^e Siècle (remis hors Faculté)

M. Daniel Tschumy, licencié ès lettres, pour lui permettre de mener à bien une année d'étude en langue et littérature américaines à l'Université d'Iowa.

Prix Docteur Emile Duboux

M. François Menoud, licencié ès lettres, pour un travail approfondi, original, de recherche, basé sur des textes récemment parus, traduits de l'allemand en français. Concernant un problème de haute actualité.

Prix Folloppe

M^{lle} Corinne Giroud, licenciée ès lettres, pour une activité en poésie qui est allée d'une lecture attentive et minutieuse des poètes jusqu'à l'écriture de poèmes personnels, rigoureux et passionnés publiés sous le beau titre d'*Ecluse*.

Prix Docteur Frédéric Nessler

M. Pierre-François Clavel, licencié ès lettres, pour un **mémoire** inventif, mêlant humour, rigueur et sensibilité, sur un écrivain contemporain et réputé difficile.

Prix Constantin Valiadis des Amitiés gréco-suisse

M^{lle} Danielle Maeder, licenciée ès lettres, pour l'approche originale mise en œuvre dans son travail de mémoire consacré aux détournements homériques dans l'*Histoire Vraie de Lucien*.

Prix Whitehouse

M. Pierre Dubuis, docteur ès lettres, pour une thèse qui, par ses qualités exceptionnelles d'écriture, de réflexion et de démarche, constitue un modèle pour toute histoire régionale dans le cadre de la civilisation alpine.

Prix de Faculté

M. Dario Gamboni, docteur ès lettres, pour une thèse originale, dont la perspective interdisciplinaire renouvelle l'approche du mouvement symboliste.

M. Georges Brusey, licencié ès lettres, pour un mémoire fondé sur des archives jusqu'alors non classées, analysant de manière personnelle la pratique théâtrale de Paul Pasquier.

M. Guy Ducrey, licencié ès lettres, pour ses brillantes études et la qualité exceptionnelle d'un mémoire qui se distingue par la richesse de la documentation, la finesse de l'analyse, l'originalité des perspectives et la valeur de la rédaction.

M^{me} Catherine Grivaz, licenciée ès lettres, pour l'excellente qualité d'études menées parallèlement à ses activités de mère de famille et d'enseignante.

M^{me} Chantal Lafontant, licenciée ès lettres, pour un mémoire remarquable ayant obtenu la note maximum et qui a été accepté pour sa collection par la Bibliothèque historique vaudoise.

M. Philippe Maspoli, licencié ès lettres, pour l'intelligente mise en exergue d'une recherche approfondie et soignée.

M^{me} Laurence Mermoud, licenciée ès lettres, pour avoir su mettre en valeur et en perspective l'architecture des modestes écoles du district d'Echallens.

M. François Modoux, licencié ès lettres, pour d'excellentes études, pour une personnalité imaginative et constructive et pour un mémoire sur la consommation du bois de feu à Dakoro (Niger), qui a montré la finesse d'analyse, le sens diplomatique et la rigueur intellectuelle de son auteur.

M^{me} Chantal Osrorero, licenciée ès lettres, pour de brillantes études et un excellent mémoire.

M^{me} Véronique Pasche, licenciée ès lettres, pour un mémoire de licence qui a su allier, de manière intelligente et heureuse, un effort archivistique considérable à une démarche historique originale et moderne.

M^{me} Hélène Pfersich, licenciée ès lettres, pour un mémoire très personnel sur Nathalie Sarraute et l'ensemble de ses études menées avec sérieux, discernement, et des exigences tant intellectuelles qu'humaines.

M^{me} Isabelle Roland-Tevaearai, licenciée ès lettres, pour la diversité et la finesse de ses approches, qui ont enfin permis de reconnaître la maison rurale du Gros-de-Vaud comme oeuvre d'art.

M^{lle} Antonella Steib, licenciée ès lettres, pour d'excellentes études et un mémoire bien documenté et perspicace sur un clan tamachèque... ou comment une étudiante «nomadisante» en Afrique découvre une société nomade en voie de sédentarisation.

ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE

Prix de l'École de français moderne

M^{me} Wang Lan, diplômée «aptitude à l'enseignement du français», pour la qualité exceptionnelle de ses études, sa rigueur intellectuelle jointe à une grande énergie morale, qui lui ont valu un excellent diplôme obtenu dans le temps minimum.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de l'Association des gradués ès sciences sociales et politiques

M^{lle} Nadia Spang, licenciée ès sciences politiques, pour la haute qualité théorique et l'originalité de son mémoire de licence intitulé «Analyse comparative des processus de développement: éléments d'une problématique».

Prix de Faculté

M. Jean-Marc Bigler, licencié ès sciences politiques, pour son excellent mémoire intitulé «Aux origines de la stratégie de dissuasion américaine».

M^{me} Anne Eggimann, docteur ès sciences politiques, pour la qualité et l'originalité de ses recherches et de sa thèse en histoire italienne contemporaine.

M^{lle} Brigitte Favre, licenciée en sociologie et anthropologie, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M^{lle} Elena Martinez, licenciée en psychologie, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M^{lle} Dominique Page, licenciée en psychologie, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M. Francesco Panese, licencié en sociologie et anthropologie, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M^{lle} Nathalie Suisse, licenciée en psychologie, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M. Thierry Zweifel, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de l'Association des gradués de l'École des hautes études commerciales

M^{lle} Enrica Ferrini, étudiante en sciences économiques, pour la qualité de ses résultats de première année.

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

M. Georges Berweiler, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA, pour la qualité de sa participation et de ses résultats au cours MBA 1988-89.

Prix de la Banque Populaire Suisse, Lausanne

M. François Dufresne, docteur en sciences actuarielles, pour la qualité de sa thèse de doctorat intitulée «Probabilité et sévérité de la ruine: modèle classique de théorie du risque collectif et une de ses extensions».

Prix Daniel Barrillier

M^{lle} Corinne Pointet, étudiante en sciences économiques, pour la qualité de ses résultats de première année.

Prix Charles Jean Burnens

M. André Stauffer, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

M. Georges Berweiler, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA

M. José Bochud, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA

M. Joseph Cecchi, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA

M. Zarko Stevic, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA

M. Rudolf Streit, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA

M. Michel Varonier, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise MBA, pour la qualité de l'étude de l'offre et de la demande des nouveaux matériaux à usage industriel, réalisée en groupe (MM. G. Berweiler, J. Bochud, J. Cecchi, Z. Stevic, R. Streit et M. Varonier).

Prix Gustave-Louis Chapuis

M^{lle} Silvana Antonietti, licenciée en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour sa constance dans l'effort et la qualité des résultats obtenus.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Vincent Crettol, licencié en sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

M. Thomas Paulsen, licencié en sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix du Crédit Suisse, Lausanne

M. Stéphane Gard, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix du Professeur Jean Golay

M. Jean-Michel Kolly, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de solidarité confédérale

M^{me} Myriam Fonjallaz-Badoux, licenciée en sciences économiques, mention «économie politique», pour l'excellence de ses résultats de licence.

M. Christian Zimmermann, licencié en sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix d'Ecole

M. Pierre-Henri Guisan, diplômé postgrade en informatique et organisation, pour l'excellence de ses résultats au diplôme postgrade en informatique et organisation.

M. Joseph Ntamatungiro, docteur en sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de sa thèse de doctorat intitulée «Stabilisation des recettes d'exportation: stock régulateur, contrats à terme et options».

M. Erikos Tartas, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», à un étudiant grec, pour sa constance dans l'effort et la qualité des résultats obtenus.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix de la Commune d'Ecublens

M^{lle} Laurence Dufour, licenciée en biologie, pour les excellents résultats obtenus tant au 1^{er} cycle qu'au 2^e cycle de ses études de licence en biologie.

Prix du Professeur Henri-A. Guenin

M. Cornelis Neet, docteur ès sciences, pour ses contributions à la zoologie au travers de sa thèse intitulée «Ecologie comparée et biogéographie évolutive de deux espèces parapatriques: *Sorex araneus* et *Sorex coronatus* (Mammalia, Insectivora, Soricidae)».

Prix Louis Pelet

M. Nicolas Aebischer, étudiant en chimie, pour avoir obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens de première et de deuxième années des études de diplôme de chimiste.

Prix de Faculté

M. François Bussy, docteur ès sciences, pour sa contribution fondamentale à la compréhension des roches granitiques et de leurs enclaves en général, et à celle des granites du Mont-Blanc et de l'île d'Elbe en particulier et pour, en plus, la présentation exemplaire de ces résultats importants.

M. Jean-René Cardinaux, diplômé en biologie, pour la qualité exceptionnelle de son travail de diplôme qui a reçu la note 10 aussi bien pour la partie expérimentale que pour les examens oraux et écrits.

M. Alberto Colombi, docteur ès sciences, pour la brillante manière dont il a su élaborer une synthèse qui allie une réflexion théorique de haut niveau à des observations de terrain et des analyses d'une grande précision.

M. Jacques Delaporte, docteur ès sciences, pour l'originalité des résultats obtenus et la qualité exceptionnelle de la rédaction de son mémoire de thèse.

M. Christian Doerig, docteur ès sciences, pour l'excellence de son travail de thèse intitulée « Régulation de l'expression génétique chez les parvovirus autonomes MVMi (murin) et B19 (humain) ».

M. François Gonzalez, diplômé en mathématiques, pour l'excellence de son travail de diplôme de mathématicien.

M. Michel Makowka, docteur ès sciences, pour sa thèse en théorie des champs quantifiés, qui lui a valu les félicitations du jury.

M. Peter Pfaendler, docteur ès sciences, pour avoir su créer à partir de surfaces spectrales arides un monde vivant qui invite à la découverte.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Prix d'Ecole

M. Olivier Bugnon, pharmacien diplômé de la Confédération, pour sa constance remarquable dans l'accomplissement de ses études et la qualité de ses engagements personnels.

M^{me} Marie Jubin, pharmacienne diplômée de la Confédération, pour son rayonnement et la haute qualité de ses études.

M^{me} Marie-Christine Thonney, pharmacienne diplômée de la Confédération, pour l'excellence de ses résultats, son esprit critique et ouvert.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de la Fondation Porphyrogenis

M. Dominique Evéquo, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Effets cardiovasculaires du neuropeptide Y dans le choc endotoxinique expérimental».

Prix Gabriel Baud

M^{lle} Danièle Zamofing, docteur ès sciences, pour la qualité de sa thèse intitulée «Rôle de la glycosylation de la sous-unité b dans la biogenèse de la Na, K-ATPase».

Prix du Professeur Docteur Combe

M. Albertus J. van der Heijden, docteur en médecine, pour la qualité de ses deux travaux intitulés «Effect of Hypercapnic Acidosis on Renal Function in the Newborn Rabbit» et «Bicarbonate Reabsorption by the Kidney of the Newborn Rabbit».

Prix Henri-Edouard de Cerenville

M^{me} Catherine Rodrigues-Dagaëff, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Functional Organization of the Ventral Division of the Medial Geniculate Body of the Cat: Evidences for a Rostro-Caudal Gradient of Response Properties and Cortical Projections».

Prix Marc Dufour

M. Jacques Favre, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Enseignement assisté par ordinateur de la pharmacologie des diurétiques».

Prix Docteur Suzanne Picot-Roux

M. Eric Chamot, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Contribution à l'étude de l'Erythema Migrans-Krankheit (maladie de Lyme) en Suisse».

Prix Docteur César Roux

M. Gérard Waeber, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Utilité de l'enregistrement ambulatoire de la pression artérielle dans la recherche clinique, le diagnostic et le traitement de l'hypertension artérielle».

Prix Marie-Danielle Subilia

M. Samuel Mpyisi, étudiant en médecine, à l'étudiant qui, dans des circonstances très difficiles, a su faire preuve de courage, d'intelligence et de rayonnement pour mener à bien ses études de médecine.

Prix de Faculté

M. Benoît Deglise, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Application clinique des greffes d'épiderme de culture sur les lésions de brûlures».

M. Eric Descombes, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Utilité diagnostique de la biopsie pulmonaire transbronchique: étude anatomo-clinique rétrospective de 675 biopsies».

M^{lle} Alena Donda, docteur ès sciences, pour la qualité de sa thèse intitulée «Mécanismes cellulaires impliqués dans le contrôle de la sécrétion de TSH chez le rat: influence du sexe et altérations au cours du vieillissement et du jeûne».

M. Joseph-André Ghika, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Petits infarctus dans le territoire des branches perforantes du système carotidien. Etude de 100 cas documentés par tomodynamométrie».

M^{me} Rebiha Marthe, docteur en médecine, pour la qualité de sa thèse intitulée «Les protéines du liquide des kystes du sein».

M^{lle} Mauricette Vuillemin, docteur ès sciences, pour la qualité de sa thèse intitulée «Organogenèse du cœur chez la souris normale et trisomique».

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- Fascicule I* — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.
24 janvier 1948.
Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.
Jean-Charles BIAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.
- Fascicule II* — Soixante-quinzième anniversaire de l'École de pharmacie.
30 mai 1948.
André GIRARDET, Notice historique sur l'École de pharmacie.
- Fascicule III* — Inauguration du portrait de Léon Walras.
24 avril 1948.
Léon Walras à Lausanne.
- Fascicule IV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.
- Fascicule V* — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.
Jean-Charles BIAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.
Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.
- Fascicule VI* — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.
Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.
- Fascicule VII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.
- Fascicule VIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.
- Fascicule IX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.
- Fascicule X* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.
- Fascicule XI* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. 1853-1953.
- Fascicule XII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.
- Fascicule XIII* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.
- Fascicule XIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.
- Fascicule XV* — Médaille Gonin.
- Fascicule XVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Goluy, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.
- Fascicule XVII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.
- Fascicule XVIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.
- Fascicule XIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.
- Fascicule XX* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.
- Fascicule XXI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.
- Fascicule XXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

- Fascicule XXIII* — Cinquantenaire de l'École des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.
- Fascicule XXIV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.
- Fascicule XXV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.
- Fascicule XXVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.
- Fascicule XXVII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.
- Fascicule XXVIII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.
- Fascicule XXIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.
- Fascicule XXX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.
- Fascicule XXXI* — Médaille Gonin (1958-1966).
- Fascicule XXXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.
- Fascicule XXXIII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Humburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schuller, G. Peters, J. Béranger, E. Woodili, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.
- Fascicule XXXIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amstler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.
- Fascicule XXXV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuevo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.
- Fascicule XXXVI* — Médaille Gonin (1970).
- Fascicule XXXVII* — Dies academicus 1971 — Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.
- Fascicule XXXVIII* — Dies academicus 1970 — Prix et concours.
- Fascicule XXXIX* — Dies academicus 1972.
- Fascicule XL* — Centenaire de l'École de pharmacie.
- Fascicule XLI* — Dies academicus 1973 — Prix et concours.
- Fascicule XLII* — Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.
- Fascicule XLIII* — Dies academicus 1974 — Prix et concours.
- Fascicule XLIV* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur François Jacob, le 5 décembre 1974.
- Fascicule XLV* — Médaille Gonin (1975).
- Fascicule XLVI* — Dies academicus 1975 — Prix et concours.
- Fascicule XLVII* — Dies academicus 1976 — Prix et concours.
- Fascicule XLVIII* — Dies academicus 1977 — Prix et concours.
- Fascicule XLIX* — Médaille Gonin (1978).
- Fascicule L* — Dies academicus 1978 — Prix et concours.
- Fascicule LI* — Dies academicus 1979.
- Fascicule LII* — Dies academicus 1980 — Prix et concours.
- Fascicule LIII* — Cours général public 1980-1981 : « La parole ».
- Fascicule LIV* — Dies academicus 1981 — Prix et concours.

Fascicule LV — Médaille Gonin (1982).

Fascicule LVI — Cours général public 1981 : « Visages de l'informatique ».

Fascicule LVII — Dies academicus 1982 — Prix et concours.

Fascicule LVIII — Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.

Fascicule LIX — Inauguration à Dorigny : Bâtiment central, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Bâtiment de biologie et Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.

Fascicule LX — Cours général public 1982-1983 : « L'homme face à son histoire ».

Fascicule LXI — Dies academicus 1983 — Prix et concours.

Fascicule LXII — Cours général public 1983-1984 : « L'homme dans la ville ».

Fascicule LXIII — Dies academicus 1984 — Prix et concours.

Fascicule LXIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.

Fascicule LXV — Cours général public 1984-1985 : « Le phénomène de la mode ».

Fascicule LXVI — Dies academicus 1985 — Prix et concours.

Fascicule LXVII — Cours général public 1985-1986 : « Sciences et racisme ».

Fascicule LXVIII — Médaille Gonin (1986).

Fascicule LXIX — Dies academicus 1986 — Prix et concours.

Fascicule LXX — « L'Université en question ». Actes du Colloque du 450^e anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450^e anniversaire, 13-18 juin 1987.

Fascicule LXXI — Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.

Fascicule LXXII — Dies academicus 1987 — Prix et concours.

Fascicule LXXIII — Dies academicus 1988 — Prix et concours.

Fascicule LXXIV — Cours général public 1988-1989 : « L'espace ».

Fascicule LXXV — Dies academicus 1989 — Prix et concours.